

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Band:** 27 (1939)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Monographie de la paroisse d'Ependes  
**Autor:** d'Amman, Alfred  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817581>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE D'EPENDES

par ALFRED D'AMMAN †

---

## IV. *Ferpicloz. Le Mouret.*

D'après Jaccard<sup>1</sup>, *Ferpicloz* dérive du latin : *frigidum pasculum*, nom qu'il donne dans un document de 1137 par lequel l'évêque de Lausanne autorise la fondation de l'abbaye d'Hauterive et confirme les donations dont elle avait été l'objet<sup>2</sup>. Je fais remarquer que le lieu-dit *frigidum pasculum*, cité dans ce document se trouvait dans la région d'Ecuvillens et non dans celle d'Ependes<sup>3</sup>.

*Ferpicloz* est mentionné pour la première fois le 29 mars 1270<sup>4</sup>, dans une inféodation de Conrad de Maggenberg à Rodolphe de Marly, pour ses terres sises à Praroman, Ferpécles et Montablod.

M. Büchi<sup>5</sup>, en citant cet acte dans une étude sur les Maggenberg émet la supposition que ces terres appartenaient primitivement aux seigneurs de Marly et qu'elles parvinrent aux Maggenberg par une alliance.

Les familles de Corpastour, de Montagny, d'Avenches eurent aussi des propriétés en cet endroit.

---

<sup>1</sup> JACCARD, op. cit., M.D.S.R., II<sup>e</sup> série, t. VII.

<sup>2</sup> GUMY, op. cit., n<sup>o</sup> 10, date cet acte de 1138.

<sup>3</sup> GREMAUD, op.cit., A.S.H.F., t. VI, n<sup>o</sup> 245.

<sup>4</sup> GUMY, op. cit., n<sup>o</sup> 585.

<sup>5</sup> BÜCHI, *Die Ritter von Maggenberg*, F. Gschbl., XV.

Le territoire actuel de la commune de Ferpicloz comprend plusieurs maisons du hameau du Mouret et la majeure partie des terres qui en dépendent. Cette région fut le siège d'une station romaine qui s'étendait probablement sur les terrains situés entre les villages de Ferpicloz et de Praroman au nord et à l'est, et le pied des hauteurs où se trouvent Oberried, Montemblod et Essert, au sud et à l'ouest.

Le nom de Pratum-Romanum d'où dérive en langue romane celui de Praroman, indique la partie terrienne de cette station, tandis que, d'après les fouilles opérées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et en 1917, le village proprement dit devait se trouver à quelques cents mètres à l'ouest de l'actuelle tuilerie du Mouret, sur un petit plateau graveleux confinant au territoire actuel de la commune de Senèdes et dominant légèrement le vallon tourbeux qui s'étend du Mouret à Senèdes où peut-être un petit lac se trouvait alors <sup>1</sup>.

On a découvert en ce lieu des médailles des règnes d'Auguste (l'an 14 de notre ère) et de Licinius (308) <sup>2</sup>.

En 1626, le directeur des constructions (Buwmeister) rapporte au Conseil de Fribourg qu'il a trouvé au Mouret de la terre de bonne qualité et propose d'y construire une tuilerie <sup>3</sup>. Une commission chargée d'étudier ce projet le décréta réalisable moyennant une mise de fonds de 26 000 livres <sup>4</sup>. Pour alimenter la tuilerie en combustible, une forêt voisine fut achetée en 1639 à François de Lanther.

---

<sup>1</sup> La station romaine du Mouret eut une dépendance à Ependes; en 1830 on y trouva une monnaie d'argent (an 79 de notre ère). Certains noms locaux tels que: « MauMelier », « Inter duo nemora » « ultra rivium » sont nettement empreints de cette civilisation latine; DEY, op. cit., I, p. 257, 273; AEBISCHER, *Notes sur les routes romaines du canton de Fribourg*, Revue d'histoire suisse 1930, X, fasc. II.

<sup>2</sup> REICHLIN, *Archéologie fribourgeoise*.

<sup>3</sup> A.E.F., Manual, 8 octobre 1626.

<sup>4</sup> A.E.F., Manual, 26 avril 1627.

Le bâtiment primitif fut remplacé en 1763 par une construction plus considérable<sup>1</sup>. Cette tuilerie resta en possession de la ville de Fribourg jusqu'en 1866, date à laquelle un consortium l'acquit pour 40 000 francs. Elle devint ensuite la propriété de la famille Gasser.

#### V. *Senèdes*.

Je n'ai rencontré à Senèdes aucun lieu-dit de forme alémanique et je ne sais pourquoi J.-J. Dey<sup>2</sup> assigne à cette localité une origine germanique : « Schönheide » belle-lande.

Jaccard<sup>3</sup> lui attribue plus justement une racine romane ; les formes les plus anciennes qu'il cite sont : Senaide (1233) Senaidi (1251) Synaide (1443) Synaidy (1449).

En 1233<sup>4</sup>, Pierre Sechalez d'Arconciel reconnaît avoir donné à l'abbaye d'Hauterive un cens de 2 sols 6 deniers pour son âme et celle de ses parents, sur huit poses de terre à Senaide.

L'abbaye d'Hauterive possédait la forêt de Senèdes en 1274. Certains avantages étaient attachés à cette foresterie, car elle se concédait moyennant un cens annuel : en mars 1274, Guillaume d'Arconciel, dit Sénéchal, en fut investi pour un cens de 12 deniers<sup>5</sup>. Quelques années plus tard, le 13 mai 1300, l'abbaye d'Hauterive accensa la garde de la forêt dite « es Raspe » dans la côte de Senèdes, à Alix, femme de Conrad de Pont et fille de feu Guillaume Dapifer d'Arconciel<sup>6</sup>.

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un conflit surgit entre les communiens d'Arconciel et ceux de Senèdes au sujet d'une

<sup>1</sup> A.E.F., Manual, 18 février 1763.

<sup>2</sup> DEY, op. cit., I, p. 261.

<sup>3</sup> JACCARD, op. cit., M.D.S.R., II, t. VII.

<sup>4</sup> GUMY, op. cit., n° 406.

<sup>5</sup> DEY, op. cit., I, p. 260 ; GIRARD, op. cit., I, p. 239 ; GUMY, op. cit., n° 635.

<sup>6</sup> GUMY, op. cit., n° 903 ; A.E.F., Hauterive répertoire II, supplément, n° 81.

partie de la forêt d'Arconciel, au lieu dit « Montarnod ». Un arbitrage du 24 janvier 1591<sup>1</sup> liquida ce différend: ceux de Senèdes pourront couper au dit lieu toutes espèces de bois mort, sec et inutile, pour en faire leurs cloisons, mais non des chênes ou autres arbres dommageables.

Ils n'auront pas le droit de pâture en ce lieu et si par aventure, des vaches ou des chevaux de Senèdes y pénétraient, les communiens d'Arconciel pourront les en chasser; si ce sont des brebis ou autres « primes bêtes » ils pourront même les séquestrer aux fins de faire payer l'amende et le « bamp ».

Selon l'*Indicateur d'antiquités suisses*, on trouva à Senèdes une statue antique de St-Mathieu<sup>2</sup>.

#### VI. Bonnefontaine.

Ce nom a fréquemment varié dans les documents:

Bonofonte, forme latine (1150); Bonnefontaine<sup>3</sup> (1237); Bunfontana (1270); Munfotan (1449); Montfetan (1476); Bonnafontannaz<sup>4</sup> (1481).

#### VII. Oberried.

C'est la seule localité de nom germanique dans la région. M. Paul Marchot<sup>5</sup> le traduit par marais supérieur.

#### VIII. Montécu.

Montikou<sup>6</sup> (1437); Montikun<sup>7</sup> (1445); Monticou<sup>8</sup> (1628); Montaigu<sup>9</sup> (1667).

<sup>1</sup> A.E.F., Illens, n° 155.

<sup>2</sup> *Indicateur d'antiquités suisses*, 1904-1905.

<sup>3</sup> *Fontes Rerum bernensium*, II, n° 170.

<sup>4</sup> A.E.F., Grosse d'Hauterive, par Lombard.

<sup>5</sup> MARCHOT, op. cit., *Revue de la Suisse catholique*, 1900.

<sup>6</sup> A.E.F., Recensement des cuirasses.

<sup>7</sup> A.E.F., Taille levée par la ville de Fribourg.

<sup>8</sup> A.C.E., Grosse de René de Fleuri.

<sup>9</sup> A.C.E., Registre des mariages.

IX. *Zénauva.*

Jaccard <sup>1</sup> cite les formes: Chinauva (1217); Chienova (1228 et 1282); Chinouva (1393); Zenouwa (1445); Schönauwo (1644).

De mon côté, j'ai trouvé: Chynova <sup>2</sup> (1270); Chynovatz (1442); Chenowaz (1628); Schönauer (1644).

J.-J. Dey <sup>3</sup> croyait que la forme primitive était allemande « Schönau ». Mais Jaccard affirme que la localité fut romande, dès l'origine.

La vraie étymologie est, je crois, celle de ca(sa) nova, que donne Stadelmann <sup>4</sup>.

X. *Montévraz.*

Selon Stadelmann <sup>5</sup>, le second membre du mot Montévraz dérive du german « eberhard » homme, romanisé en « evrard ». Dans le rôle de la taille de 1445, on trouve la forme Montivrar.

Sur le territoire de la commune de Montévraz se trouve le hameau autrefois appelé Montambloch (1298) <sup>6</sup>. Montembloz <sup>7</sup> (1481), Montemblod (1628) <sup>8</sup>, et aujourd'hui Montembloux. Jaccard <sup>9</sup> fait dériver ce nom de Mont et de Ambloch, non propre germanique ?

<sup>1</sup> JACCARD, op. cit., M.D.S.R., II, t. VII.

<sup>2</sup> A.E.F., Hauterive, E. 5.

<sup>3</sup> Op. cit., I, p. 261.

<sup>4</sup> STADELMANN, op. cit., A.S.A.F., VII, p. 377.

<sup>5</sup> STADELMANN, op. cit., A.S.H.F., VII, p. 366, 367.

<sup>6</sup> A.E.F., Nobiliaire d'Hauterive, I, p. 138; GUMY, op. cit., n° 323.

<sup>7</sup> A.E.F., Grosse d'Hauterive, par Lombard.

<sup>8</sup> A.C.E., Grosse de René de Fleuré.

<sup>9</sup> JACCARD, op. cit.,

## CHAPITRE III

*Edifices religieux dans la paroisse d'Ependes.*I. *Eglise mère d'Ependes.*

<sup>1</sup> Tout ce qui concerne l'ancienne église incendiée dans la nuit du 28 au 29 janvier 1933, a été publié dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1934; EvÉQUOZ, *L'Eglise d'Ependes incendiée*, *Etrennes fribourgeoises*, 1934, p. 92-101. Pour la nouvelle église, consulter: DIJBACH DE, *La nouvelle église d'Ependes*, *Etrennes fribourgeoises*, 1936, p. 113-124.

*Sources indiquées*: Archives de l'évêché de Lausanne (A.E.L.), Protocoles des visites pastorales de 1676 et 1710; A.E.F., Manual, 12 janvier 1635; A.E.F., Manual, 16 janvier 1635; A.E.F., Manual, 20 juillet 1645, 24 novembre 1645, 5 mars 1646, 15 juin 1646; A.C.E., Livre des anniversaires, catalogue des messes fondées, Protocole de l'assemblée paroissiale, 4 juin 1855; Archives d'Amman Ependes (A.A.E.); DELLION, op. cit., art. Ependes.

II. *Eglise filiale de Praroman*<sup>1</sup>.

Le 13 février 1391 <sup>2</sup>, le chevalier Hugues de Praroman, son fils Jacques et l'épouse de ce dernier, Agnès, disposèrent de certains biens en faveur de l'abbé d'Hauterive et du curé d'Ependes. En compensation, le jour anniversaire des trois testateurs, ceux-ci devront donner à l'abbaye d'Hauterive trois livres de cire afin d'en faire un cierge qui tous les jours de l'année sera allumé au maître-autel, au moment de l'élévation de la messe. De même, ils donneront une livre de cire pour être employée dans le même but, aux églises de St-Pierre près d'Arconciel, de St-Jacques d'Arconciel, d'Ependes, de Praroman et de Marly.

---

<sup>1</sup> Les principales sources de ce chapitre sont les archives de la Cure d'Ependes.

<sup>2</sup> GUMY, op. cit., n° 1553.

Bien que ce document mentionne une église à Praroman, il ne faut pas y voir déjà la désignation d'une église paroissiale. Il n'y avait à Praroman qu'une chapelle.

Le 10 juillet 1417<sup>1</sup>, les visiteurs envoyés par l'évêque Guillaume de Challant se trouvant à Tavel, consignèrent dans leur procès-verbal que les gens de Praroman « où il existe une chapelle filiale de l'église paroissiale d'Ependes » étaient venus se plaindre à eux de ce que leur curé ne célébrait pas, ni ne faisait célébrer dans cette chapelle les deux messes hebdomadaires auxquelles il est tenu ».

Il existait de multiples fondations pour le luminaire de la chapelle de St-Laurent à Praroman: en 1466<sup>2</sup>, Nicodou Sautour, en 1488 et 1490..., de Gordili, dou Yerdy et son fils constituent un bien en faveur d'une livraison annuelle d'huile<sup>3</sup>. En 1485<sup>4</sup>, Nicod Rigollet et Pierre Schorro reconnaissent devoir pour le luminaire de la chapelle de St-Laurent le cens d'une coupe d'huile livrable annuellement en la fête de l'Annonciation et assigné sur certain champ par Pierre de Salis et son épouse Anneline.

Un service religieux avait donc régulièrement lieu dans cette chapelle qui servait également de sépulture. Ainsi, ce Nicodou Soutour demandera à y être enterré.

Les gens de Praroman, en 1556 de nouveau, se plainquirent au Conseil de Fribourg, de ce que leur curé refusait de célébrer la messe du mercredi et du vendredi dans leur chapelle. Pour sa justification, le curé fit valoir que les cens attachés à la célébration de ces messes n'étaient plus acquittés.

Pour les habitants des villages de Zénauva, Montévraz, Oberried, Montécu, Bonnefontaine, l'éloignement de l'église paroissiale d'Ependes rendait l'assistance aux offices souvent difficile, et leur désir d'avoir une église pa-

<sup>1</sup> *La visite des églises du diocèse de Lausanne sous Guillaume de Challant en 1416-1417*, M.D.S.R., II, t. XI.

<sup>2</sup> A.E.F., Stadtsachen, A., n° 262.

<sup>3</sup> A.C.P. (Archives Cure Praroman).

<sup>4</sup> A.C.P.



roissiale plus rapprochée se manifestait de temps en temps. Ils commencèrent par refuser toute participation aux frais exigés par l'entretien et la rénovation de l'Eglise d'Ependes (1624). Ils sont exonérés de toute imposition pour la reconstruction du chœur de l'église (1635). En 1644, ils s'opposent à ce que l'on fasse le premier dimanche de chaque mois, une quête en faveur de la confrérie du Rosaire à Ependes. Le curé s'en plaint au Conseil de Fribourg et ils répliquent en présentant une énergique demande de séparation paroissiale qui leur est accordée.

Le village de Praroman et la chapelle de St-Laurent se présentaient naturellement pour devenir le centre et l'église de la nouvelle paroisse. En 1637<sup>1</sup>, le 6 mai, on avait du reste déjà posé la première pierre de la future église, l'ancienne chapelle devenant trop exiguë, et le curé d'Ependes sans même en attendre la consécration qui ne devait avoir lieu que le 21 septembre 1639<sup>2</sup>, y administrait le sacrement de baptême le 30 août 1638<sup>3</sup>.

Le Conseil de Fribourg et l'évêque approuvent la séparation le 22 décembre 1644: une commission composée du trésorier Heinricher, de M. Tobie de Gottrau de la Riederaz, du banneret de Fégely, avait été chargée d'en élaborer le projet avec le vicaire général.

La dîme de Praroman, les cens féodaux de Sonnenwyl et de Zenauva avec les prémices et la dîme des naissants sont détachés de l'église-mère et attribués à la filiale. (Le tout devant rapporter un revenu de 55 écus.)

Le curé d'Ependes, par contre, sera désormais déchargé de l'obligation d'avoir et d'entretenir un vicaire.

La paroisse de Praroman payera à celle d'Ependes une rente annuelle de trois écus (auxquels M. Tobie de Gottrau de la Riederaz offre d'en ajouter personnellement un). De plus, elle livrera annuellement quatre livres de cire

<sup>1</sup> A.C.E., Livre des anniversaires.

<sup>2</sup> A.C.E., Livre des anniversaires.

<sup>3</sup> A.C.E., Registre des baptêmes.

et exécutera six charrois pour le curé d'Ependes. Les six écus que le curé d'Ependes prélevait annuellement sur le bénéfice curial pour l'entretien de l'église sont réduits à quatre. La paroisse de Praroman comprendra les villages de Praroman, Bonnefontaine, Montécu, Oberried, Sonnenwyl, Zénauva, Montévraz, Montemblod, les hameaux de la petite Riederaz, de la Burgera <sup>1</sup> et l'auberge du Mouret. Ces localités auront l'obligation de parfaire jusqu'à mille écus bons la rente annuelle de 55 écus désignée plus haut et elles devront acquérir un terrain d'environ une demie pose pour en faire le jardin de la nouvelle cure.

Restent attachés à la paroisse d'Ependes: Ferpicloz, Senèdes, Sâles, Chesalles et le Petit-Ependes, le Port, la tuilerie du Mouret et la maison Ruffiod.

Au curé d'Ependes, il reste un revenu de 183 écus, sans compter la valeur des offrandes, des chapons, des charrois et journées dus par les paroissiens.

Les gens de la nouvelle paroisse demandèrent à être exonérés des charrois pour le curé d'Ependes et de la prestation annuelle de 3 écus en faveur de l'église-mère. On accepta de renoncer aux charrois mais non aux trois écus. Cependant, la dîme de Montévraz fut affectée au bénéfice curial de Praroman.

Le gouvernement de Fribourg se réserva le patronat de l'église de Praroman.

### III. *La chapelle de Senèdes* <sup>2</sup>.

Il existe à Senèdes une chapelle dédiée à saint Gorgon. Le 31 novembre 1667, le gouverneur de Senèdes avait

---

<sup>1</sup> Hameau de la commune d'Oberried; KUENLIN, *Dictionnaire géographique, statistique, historique du canton de Fribourg*, Fribourg 1832.

<sup>2</sup> Tous les renseignements sur cette chapelle sont tirés des archives de la Cure d'Ependes.

obtenu du Conseil de Fribourg la concession d'un emplacement pour y bâtir cette chapelle<sup>1</sup>.

L'acte de consécration ne fut dressé que le 30 avril 1670 mais la consécration avait eu lieu le 11 novembre 1668<sup>2</sup>. Les frères Perler de Senèdes: Pierre l'aîné, Pierre le cadet, Claude, leur sœur Antonie, fondateurs de la chapelle lui attribuèrent pour son entretien et l'achat des ornements une terre de trois poses au lieu-dit «au champ de la croix» et ils s'engagèrent à payer annuellement 62 batz ½ qu'ils assignèrent sur un capital de 50 écus hypothéqué sur la généralité de leurs biens. Chaque année, une messe devait être célébrée à Senèdes: le jour anniversaire de la dédicace, pour les fêtes de saint Gorgon, de saint Pierre à Antioche, de saint Claude, de saint Antoine de Padoue, de saint Athanase, et de saint Antonie. Si ces fêtes tombaient sur un dimanche, la messe pouvait être renvoyée, mais la fête anniversaire de la dédicace devait invariablement être célébrée le second dimanche de novembre et il devait y avoir ce jour-là un office solennel avec doubles vêpres chantées. Les fondateurs payaient à cet effet une redevance de 25 batz pour rétribuer le prêtre que le curé devait faire venir en cette circonstance.

Le curé d'Ependes (Déposieux, 1676-1700), quelques années après la fondation, n'observait plus toutes ces clauses; il trouvait insuffisante la prestation d'un écu pour rétribuer, loger et nourrir le prêtre (presqu'impossible à trouver) qui devait célébrer la messe de la dédicace. Le 6 septembre 1691, à la double requête du curé, l'évêque Pierre de Montenach décida que cette charge de se procurer un prêtre, de le rétribuer, de le loger et de le nourrir appartiendrait désormais à la famille des fondateurs.

D'un autre côté, le 7 novembre 1692, le nonce Marcellus de Aste, transféra l'office anniversaire de la dédicace au lendemain du second dimanche de novembre, ce qui dé-

<sup>1</sup> A.E.F., Manual, 31 novembre 1667.

<sup>2</sup> A.C.E., Grosse de René de Fleuré.

plut aux collateurs de la chapelle qui étaient alors Petermann Bongard, Pierre, Benoît et François Perler.

Ils attendirent l'arrivée d'un nouveau nonce, Vincent Bichius, pour faire entendre leurs doléances. Celui-ci les convoqua à Lucerne, ainsi que le curé d'Ependes (Henri Kœmerling) le 1<sup>er</sup> novembre 1703. La décision de 1692 fut révoquée mais la redevance spéciale à la charge des collateurs pour l'office de la dédicace fut portée de 25 batz à 2 écus  $\frac{1}{2}$ .

Le curé doyen de Praroman, J.-J. Pfeil, fut chargé par les collateurs de notifier cette décision au curé d'Ependes. Sur un refus de sa part de s'y conformer, les collateurs persistèrent également et ce conflit dégénéra en rixe. Le 14 novembre 1705, Peterman Bongard fut excommunié par l'évêque pour avoir perdu toute contenance à l'égard du curé et l'avoir frappé à l'intérieur même de la chapelle.

Une fois de plus, le nonce dut intervenir: un monitoire fut remis de sa part au curé. Celui-ci, le jeta à terre en disant qu'il ne reconnaissait pas l'écriture de la nonciature.

L'évêque en fut informé par un fonctionnaire de la nonciature (lettre en latin du 11 février 1706). « Vous avez probablement appris ce scandale dont la répression nous appartient. J'espère que vous pourrez obtenir de ce curé qu'il se soumette, afin d'éviter que sa conduite fasse l'objet d'une procédure. »

Le 25 février 1706, le curé ne s'étant pas laissé fléchir, le nonce l'invita à comparaître devant lui, « avant 15 jours ». A défaut de quoi il devra payer une amende de 100 écus, applicables aux lieux-saints, et encourra l'excommunication. Cette menace mit un terme à ces tiraillements: par un acte officiel du 2 novembre 1706, le curé se soumettait enfin tandis que les collateurs consentaient à de nouvelles prestations comme celle de donner à dîner au curé ou au chapelain qui célébrerait l'office de la dédicace.

Depuis que le pape Pie X, par un décret du 28 octobre 1913<sup>1</sup>, introduisit la règle générale de célébrer l'anniversaire

<sup>1</sup> *Semaine Catholique*, 14 février 1914.

de la dédicace le jour où celle-ci eut lieu effectivement, cet office est célébré à Senèdes le 11 novembre.

#### IV. *Chapelles de Montévraz, du Mouret de Bonnefontaine.*

Il existe à Montévraz une chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie sous le vocable de N.-D. de toutes les grâces. Mais, comme sa fondation (fin du XVII<sup>e</sup> siècle) est postérieure à l'érection de la nouvelle paroisse de Praroman, je la laisse en dehors de cette monographie.

J.-J. Dey<sup>1</sup> a rapporté qu'un oratoire dédié à saint Joseph et situé près de l'auberge du Mouret fut démoli en 1830.

Le 20 août 1566<sup>2</sup>, le Conseil de Fribourg donna les tuiles nécessaires pour recouvrir le toit de la chapelle de Bonnefontaine (Montefan). C'est la seule mention d'une chapelle dans ce village, avant la fondation de la paroisse de Praroman.

#### V. *Le couvent de Vox-Dei.*

Le *Solothurner Wochenblatt*<sup>3</sup> publia en 1830 un document relatif à la fondation d'un couvent de cisterciennes à la Vox-Dei.

Il s'agit d'un acte du 21 août 1314, le mercredi avant la fête de saint Bartholomée, apôtre par lequel une sœur Berthe (dite de Luceria dans le diocèse de Lausanne) reconnaît une donation perpétuelle faite en sa faveur par le Conseil et le gouvernement de Fribourg pour la maison de religieuses qu'elle avait fondée en dessus de la joux appelée Sutilwant, dans la paroisse d'Ependes.

La donation consistait en pâturages qui s'étendaient depuis le chemin public conduisant de la joux du Sutilwant

<sup>1</sup> DEY, op. cit., I.

<sup>2</sup> A.E.F., Manual, 20 août 1566.

<sup>3</sup> *Solothurner Wochenblatt*, 1830, p. 50.

vers la montagne, jusqu'à la Gérine et de ce cours d'eau jusqu'aux bornes de tophas sises en Ponym qui séparaient ces pâturages de la terre de Guillaume, fils de feu Jacques de Corpastour, bourgeois de Fribourg.

Ces pâturages étaient inaliénables et retournaient de plein droit à la ville de Fribourg, si Sœur Berthe ou ses successeurs devaient laisser inhabitée leur maison de la Vox-Dei.

Kuenlin<sup>1</sup> prétend que vers 1314, il existait encore des vestiges de ce couvent, près du Burgerwald ; Dey<sup>2</sup> le place dans la forêt portant, lors de la fondation, le nom de Sutilwant, au-dessus du village d'Oberried, au lieu dit « Es tzat-tés ». Lui, et le P. Appolinaire Dellion<sup>3</sup> soutiennent également que l'emplacement des constructions est encore visible.

L'acte de 1314 ne précise que très vaguement l'emplacement de ce couvent. Il est cependant très clair quant à la nature des lieux : c'étaient des pâturages et non point des forêts, situés en dessous de la joux du Sutilwant. C'est donc à tort que Dey situe le couvent dans la forêt.

Au plan cadastral actuel de la commune d'Oberried on voit au lieu dit « au château », un massif circulaire de 63 hectares entièrement boisé, atteignant la cote de 1100 m. Une sorte de terrasse limitée au nord par une dépression ressemblant à un fossé artificiel de 150 m. de long, en forme le sommet. Si cela doit figurer les vestiges d'un ancien couvent, je pense qu'il s'agit là d'un mirage.

Cet emplacement, d'un accès très pénible, dans un massif dépourvu de toute source d'eau, était le plus défavorable que l'on eut pu choisir pour une habitation. Il faut chercher cet emplacement beaucoup plus bas.

Un document de 1324 éclaire définitivement la question<sup>4</sup> : il s'agit d'un échange fait en septembre 1324 entre

<sup>1</sup> KUENLIN, op. cit., II, p. 161 (art. Montevraz).

<sup>2</sup> DEY, op. cit. I, p. 260.

<sup>3</sup> DELLION, op. cit., art. Praroman.

<sup>4</sup> A.E.F., Cartulaire de l'hôpital, fol. 15 (en référence à l'inventaire Munat).

la ville de Fribourg et l'hôpital de la Bienheureuse Vierge Marie. La ville de Fribourg, cède à l'hôpital des terres (affrontant aux territoires de Chinauva, Oberried, Montécu, Bonnefontaine, dans la paroisse d'Ependes) situées de chaque côté du pâturage appelé Chastel (lequel appartenait déjà à l'hôpital), et en second lieu un bien appelé « le Poyel » « après le décès de Sœur Berthe de Lucèria ». Le couvent n'existait donc plus en 1324 puisque la communauté de Fribourg dispose des fonds qui en étaient la dotation et que la Sœur Berthe de Lucèria n'en avait plus que la jouissance.

Ce document livre enfin la désignation locale de ces fonds: « le Poyel » qui se rapproche fort du « Ponym » de 1314. Le mot poyel ressemble au patois « poyet », signifiant hauteur, mamelon. Or, la région de Sonnenwyl dans la commune d'Oberried est constituée par plusieurs de ces « poyets »<sup>1</sup> séparés par une profonde dépression de terrain qui aboutit en son point le plus bas à un chemin tendant au hameau de Montécu et au ruisseau de ce nom, affluent de la Gérine.

Je crois, en conclusion, pouvoir assurer que le couvent de Vox-Dei qui aurait dû se construire sur l'emplacement voisin de l'un de ces « poyets » à la côte 873 ou 901 de la commune d'Oberried, est resté à l'état de projet et qu'en réalité, aucun fondement n'en fut jamais posé.

(A suivre.)

---

<sup>1</sup> Cotes 873, 894, 901, 921, 927.